

## **Le 5 septembre 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 5 septembre 2017, de 20 h 00 à 20 h 45 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)  
M. Denis Moreau, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

144-2017

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 août 2017
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 28 août 2017
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Dépôt du rapport budgétaire au 5 septembre 2017 pour la période de janvier à août 2017
7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
8. Rapport d'organismes
9. Résolution dénonçant l'implication financière du fonds de solidarité FTQ dans PANGEA
10. Correspondance
11. Autres sujets
12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 août 2017**

145-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 28 août 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### **4. Suivi du procès-verbal de la séance du 28 août 2017**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 28 août 2017.

### **5. Approbation et autorisation des comptes à payer**

146-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 30 531,55 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

**6. Dépôt du rapport budgétaire au 5 septembre 2017 pour la période de janvier à août 2017**

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 5 septembre 2017 à chacun des membres du Conseil.

**7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe que la préparation du budget de la Régie a débuté. Lors de la prochaine assemblée de la Régie, il proposera que l'adoption du budget se fasse en octobre.

**8. Rapport d'organismes**

Aucun élu n'a de nouvelles informations à transmettre depuis la séance précédente.

**9. Résolution dénonçant l'implication financière du fonds de solidarité FTQ dans PANGEA**

**Attendu que**

deux des plus importants investisseurs institutionnels du Québec, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ ont investi chacun 10 millions de dollars dans le cadre d'une ronde de financement de 50 millions de Pangea;

**Attendu que**

selon son modèle d'affaires, Pangea achète des terres et s'associe à des agriculteurs locaux pour créer une société de production agricole;

**Attendu que**

ce modèle d'affaires favorise principalement la production céréalière sur de grandes superficies localisées dans les secteurs d'agriculture dynamique et non les terres sujettes à une déprise agricole ou dévalorisée, et n'est donc pas favorable à la diversification de notre agriculture ou à une remise en culture des terres non optimisées ou à une occupation dynamique du territoire;

**Attendu qu'**

une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

**Attendu que**

l'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

**Attendu que**

la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs;

**Attendu que**

l'achat de terres par des firmes d'investissement privées, en coentreprise ou non constitue un modèle d'agriculture qui s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de la MRC de Kamouraska et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

**Attendu que**

la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a déjà énoncé, à plusieurs reprises ses préoccupations en regard de l'accaparement et la financiarisation des terres et a déposé un mémoire à cet effet à la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en 2015;

**Attendu que**

la Caisse de dépôt et de placement du Québec ainsi que le Fonds de solidarité FTQ sont constitués en quelque sorte de «l'argent des Québécois», et qu'à cet effet, les investissements devraient considérer les intérêts de la population et non seulement les bonnes occasions;

**EN CONSÉQUENCE,**  
147-2017

*il est unanimement proposé et résolu par les membres présents,*

QUE le présent conseil déplore les investissements réalisés par le Fonds de solidarité FTQ et la Caisse de dépôt et de placement du Québec dans l'entreprise Pangea, dont le modèle d'affaire, assimilable à de l'accaparement et de la financiarisation des terres, constitue une concurrence au développement des entreprises agricoles familiales et à la relève, et nuit à l'occupation dynamique du territoire.

Souligne l'importance que les investissements issus de fonds publics, notamment en provenance de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et du Fonds de solidarité de la FTQ soient effectués en considérant l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise et en priorisant l'acceptabilité sociale.

À cet effet, le présent conseil demande à ce que ces organisations ne s'associent plus à des entreprises dont les pratiques sont largement décriées ou remises en question par de nombreux acteurs de la société.

#### **Adoptée à l'unanimité**

#### **10. Correspondance**

##### **MRC de Kamouraska**

Remerciements pour la contribution municipale lors de la tenue du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités qui s'est tenu la semaine dernière au Kamouraska.

##### **Fondation André-Côté**

##### **Concert-bénéfice 2017**

Le concert dédié à 20 familles de la région qui ont perdu un être cher du cancer ou d'une maladie incurable.

Le concert aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre prochain à 19h à la Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Des billets en vente au coût de 30 \$ chacun.

148-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité procède à l'achat de 2 billets au coût de 30 \$ chacun.

#### **11. Autres sujets**

##### **Débroussaillage sur la rue Raymond**

**Mme Anne Desjardins** informe les membres du conseil que des travaux de débroussaillage sur la rue Raymond sont présentement en cours et qu'en conséquence il serait nécessaire de procéder à l'adoption d'une résolution afin d'approuver ces travaux et d'accepter la facture à venir.

149-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture de Débroussaillage RB pour un montant d'environ 5 000 \$.

**M. Christian Lévesque** informe les membres du conseil que la toiture sur le bâtiment de M. Éric Morin dans le rang des Bras a été enlevée ce qui rendra le secteur plus sécuritaire.

Ainsi que le bâtiment sur la route 132 Ouest, la démolition a débuté.

**M. Jean Dallaire** informe les élus et l'assistance qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants du MTQ concernant l'asphaltage des accotements sur la route 287.

Les représentants ont expliqué que la dénivellation des fossés et le type de sol ne permettaient pas d'ajouter un poids supplémentaire sur les accotements sans que ceux-ci ne se dissipent dans les fossés.

## 12. Période de questions

M. Louis-J. Desjardins demande au conseil de faire une demande auprès du MTQ afin qu'il procède à la réfection des fossés sur la route 287 entre l'édifice municipal et les rangs Haute-Ville et du Bras, dans le but d'améliorer la stabilité des accotements par la pose éventuelle de tuyaux de drainage.

Mme Lise Lebel demande si la municipalité procèdera à l'achat d'un défibrillateur.

M. Dallaire informe que l'achat se fera à l'automne.

Mme Lebel demande également s'il sera possible pour les Municipalités de se regrouper afin de demander au MTQ de réduire la vitesse, dans les villages sur la route 132 à 40 km/h.

Mme Lebel informe le conseil que le drain à l'intersection des routes 287 et 132 est trop profond.  
Un avis sera envoyé au MTQ.

## 13. Clôture et levée de la séance

150-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 45.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire, Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

## LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	170,14 \$
BMR DYNACO ST-PASCAL	11,80 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	34,93 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	346,24 \$
EAU LIMPIDE INC	16,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 299,50 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	47,43 \$
NICOLE MOREAU	21,25 \$
PERMALIGNE INC.	3 989,63 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	51,74 \$
PROPANE SÉLECT INC	220,75 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA	643,00 \$
VILLE SAINT-PASCAL	9 645,64 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>
	<b>22 663,30 \$</b>

## **PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AOÛT 2017**

SALAIRES (AOÛT 2017)	4 518,04 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AOÛT 2017)	1 900,18 \$
CONCIERGERIE	1 020,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	159,56 \$
VIDÉOTRON	146,02 \$
HYDRO-QUÉBEC	
FRAIS BANCAIRE	124,45 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b> 7 868,25 \$
	<b>GRAND-TOTAL</b> <u><u>30 531,55 \$</u></u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 05 septembre 2017

Annexe

Résolution

146-2017

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière